



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 29 MAI AU 04 JUIN 2010

N° 110

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	10
A SAVOIR	11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Affaire de démantèlement d'un réseau de trafic international de drogue à Nador

Le 3 mai dernier, un important réseau spécialisé dans le trafic international de drogue à été démantelé à Nador ; il impliquait, entre autres, des agents de la sûreté et de la gendarmerie, un parlementaire et un homme d'affaires. Au cœur de cette affaire, le baron de la drogue, Najib Zaïmi. Au total, 33 personnes ont été arrêtées et déférées devant le juge d'instruction de la Cour d'appel de Casablanca.

29-30/05/2010



Poursuite du Brigadier président régional de la région de Nador pour violation du secret professionnel

Dans le cadre du procès du réseau de trafic international de drogue de Nador, 33 accusés au total ont été déférés au juge d'instruction de la Cour d'appel de Casablanca. Parmi les accusés figure Mohammad Gelmad, brigadier président régional de la région de Nador, poursuivi pour violation du secret professionnel. La se-

maine dernière, 12 nouveaux accusés dans cette affaire, dont le directeur d'une agence bancaire de Nador et un journaliste, ont été déférés au juge d'instruction. Ils sont poursuivis pour association de malfaiteurs, trafic de drogue, corruption et violation du secret professionnel.

31/05/2010



Affaire du réseau de trafic de drogue de Nador : des agents de la sûreté et de la gendarmerie auraient reçu des appartements et des villas

Les premiers résultats de l'enquête relative au réseau de trafic de drogue de Nador ont révélé que l'accusé principal, dénommé « Zaïmi », aurait donné des appartements et des villas situés dans le nord du Maroc, à des agents de la sûreté et de la gendarmerie impliqués dans cette affaire. Les autorités mènent actuellement des

investigations sur le patrimoine immobilier de tous les membres du réseau. Les autorités ont également découvert que Zaïmi, l'accusé principal, est titulaire d'un patrimoine immobilier important, consistant en appartements et villas à Nador, Tétouan, Tanger, Al Hoceïma et Oujda.

29-30/05/2010



Pour la création d'espaces de concertation dédiés à la lutte contre la corruption

Lors d'une rencontre organisée, le 28 mai à Fès, sur le thème : « rôle du système éducatif dans le domaine de la transparence », des acteurs de la société civile ont appelé à la création d'espaces de concertation de proximité dédiés à la lutte contre la corruption. Cette

rencontre s'inscrit dans le cadre du projet « Ville transparente », lancé en janvier dernier, à l'initiative de l'union des associations et des amicales de Fès-Medina et financé par l'Union européenne sur une période de deux ans.



Démolition de 32 villas d'une valeur de 16 milliards de centimes appartenant à un baron de la drogue à Martil

Les autorités locales de Martil ont procédé, vendredi 31 mai, à la démolition de 32 villas haut standing appartenant au dénommé Mohamed El Arbiti, détenu pour appartenance à un réseau de trafic de drogue. Selon des sources bien informées, les terrains sur lesquels se situent les villas en question auraient été cédés de ma-

nière suspecte, sans l'aval de l'agence urbaine. Les mêmes sources indiquent que le baron de la drogue avait obtenu des permis de construire du précédent conseil communal présidé par un actuel parlementaire. Le prévenu avait également des relations suspectes avec des employés de la police judiciaire de Martil.

31/05/2010



Démantèlement d'un réseau d'immigration clandestine faisant du Maroc un point de passage

Un réseau d'immigration clandestine constitué d'un ressortissant afghan et de marocains, en relation avec des bandes opérant en Afghanistan, vient d'être démantelé, indique jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Opérant au profit de ressortissants asiatiques d'Afghanistan et de Turquie et faisant du Maroc un point de passage vers

l'Europe et le Canada, le réseau qui utilisait de faux passeports britanniques, a été démantelé par le bureau national de lutte contre l'immigration clandestine relevant de la brigade nationale de la police judiciaire, dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains.



El Jadida : les dysfonctionnements de l'hôpital Mohammed V

L'hôpital provincial Mohammed V souffre d'une infrastructure toujours insuffisante, d'un grand déficit en ressources humaines et d'équipements sanitaires obsolètes et mal entretenus. (...) Faute d'une bonne gouvernance des ressources humaines, l'hôpital Mohammed V se trouve aujourd'hui confronté à de nombreux problèmes. Il gère des milliers de consultations par an, dont plus de

20 % arrivant par le service des urgences. Le problème du manque de personnel paramédical et médical se pose avec acuité. Les infirmiers et les médecins manquent dans presque tous les services, ce qui favorise le recours à certains « mauvais réflexes »... et l'orientation des malades vers certaines cliniques privées de la ville (...).

31/05/2010

L'observatoire de l'éthique douane/secteur privé présentera son premier bilan devant la commission européenne

Le Maroc présentera le mois prochain, devant la commission européenne à Bruxelles, les premiers résultats des travaux réalisés par l'observatoire de l'éthique douane/secteur privé, créé au début de cette année par la confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), l'instance centrale de prévention de la corrup-

tion (ICPC), l'association des transitaires agréés en douanes au Maroc (ATADM) et l'association marocaine de lutte contre la corruption, Transparency Maroc, dans le but d'améliorer la gouvernance dans le secteur de l'import-export.

L'ancien président de la municipalité de Tissa accusé d'escroquerie et de corruption

Le mardi 25 mai, le juge d'instruction du tribunal de première instance de Taounate a interrogé l'ancien président de la municipalité de Tissa poursuivi pour escroquerie, abus de pouvoir, corruption, falsification de

fichiers numériques administratifs, et délivrance d'autorisations et de documents administratifs falsifiés. L'accusé avait été libéré 24h après son arrestation par la police judiciaire.

Le conseil constitutionnel annule des résultats d'élection à la chambre des conseillers dans la région de Tanger

Jeudi 27 mai, le Conseil constitutionnel a annulé l'élection à la chambre des conseillers de plusieurs représentants des collectivités locales de la région de Tanger – Tétouan. Il s'agit de celle de Samir Abdelmoula, maire de Tanger et membre du parti authenticité et modernité, des frères Hsissen, membres du parti de l'Istiqlal et de Mohammed El Alami, membre du parti de

l'USFP. Cette décision a été prise à la suite du recours présenté par Lmhamed Akbibe, ex-membre du Mouvement populaire et premier adjoint du maire de la région de Tanger-Tétouan, qui avait été empêché de se présenter à ces élections par le Wali de la région, Mohamed Hassad, bien qu'il remplisse toutes les conditions requises par le code électoral.

01/06/2010

Le Maroc et la Russie examinent les moyens de renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire

Le ministre de la justice, Mohamed Naciri, s'est entretenu, lundi 31 mai à Rabat, avec le vice-ministre russe de la justice, Vassili Likhatchev, sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine judiciaire. Les entretiens ont abordé les moyens de mettre en

œuvre les accords signés entre le Maroc et la Russie dans le domaine de la coopération judiciaire et portant entre autres sur le transfèrement des condamnés et l'extradition des criminels.

01/06/2010

DIVERS



Fraude et confiance du citoyen

Depuis quelques semaines, l'actualité ne cesse d'apporter son lot d'informations sur la mauvaise gouvernance qui affecte la sphère publique. Certaines informations, rapportées par des institutions aussi sérieuses et solennelles que la Cour des comptes, font même état de ce que l'on pourrait qualifier de malversations, d'abus de biens sociaux, de dilapidations de deniers publics, sans parler du comportement de certains hauts dirigeants d'entreprises publiques. Les scandales boursiers des années récentes, (délits d'initiés...), ont levé le voile sur les

défaillances d'un marché financier qui a longtemps servi à enrichir indûment une minuscule frange de la société. (...) C'est d'autant plus grave que la fréquence de ces manquements et l'absence de sanctions tendent à banaliser le crime financier, et à faire de plus de plus d'émules, assurés d'impunité par un système encore hésitant ou frileux quand il s'agit de délits financiers. Personne ne naît fraudeur, on le devient. On est autant corrompu que les institutions le permettent.



Des documents confidentiels révèlent des détournements à l'Office national des aéroports

Selon le quotidien « Al Ahdath Al Maghribia », des documents confidentiels relatifs aux marchés publics et aux dépenses de l'Office National des Aéroports (ONDA), montrent l'existence d'un réseau de responsables ayant bénéficié d'avantages financiers illégaux sous l'ancienne direction. Le quotidien, qui affirme avoir en sa possession ces documents confidentiels, s'interroge sur la relation suspecte entre la passation de certains

marchés publics et les primes faramineuses octroyées à l'époque à certains directeurs et hauts responsables de l'Office. Il y a une semaine, le nouveau directeur, Dalil Guendouz, a officiellement démis de ses fonctions l'ancien chef de cabinet de son prédécesseur. Une décision prise à la suite de la disparition de certains documents confidentiels du bureau du directeur.



Des notaires hors la loi

Le quotidien « Assabah » a publié un dossier spécial consacré à la profession de notaires, en relevant les nombreux cas où des notaires ont été impliqués dans des affaires d'escroquerie et d'abus de confiance. Les nombreuses irrégularités enregistrées ces derniers temps

ont porté atteinte à l'image de la profession. Selon le président de la Chambre nationale du notariat moderne au Maroc, Touhami El Ouazzani, la profession se trouve dans une situation désolante, notamment du fait de l'absence d'un cadre juridique clair qui la règlemente.

02/06/2010



Parlement : proposition de loi pour que l'inspection générale des finances relève du Premier ministre

Une proposition de loi déposée par le groupe du parti de l'Istiqlal a tenté de faire relever directement l'inspection générale des finances (IGF) des prérogatives du Premier ministre. Après tout, estiment les députés du parti, c'est le chef du gouvernement qui se charge de la coordination entre les différents départements et de la bonne mise en œuvre des programmes gouvernementaux. Selon cette logique, mettre l'IGF sous sa tutelle donnerait à cette institution un rôle clé dans l'économie

marocaine, davantage de pouvoir et surtout de moyens pour accomplir sa mission de contrôle de la gestion des deniers publics. Les députés de l'Istiqlal entendaient ainsi, accessoirement, couper l'herbe sous les pieds de différentes ONG et partis politiques très portés sur la lutte contre la corruption et les détournements de biens publics. (...) La proposition n'a jamais été programmée pour examen et vote.

DIVERS

02/06/2010

المساء Un ancien magistrat accusé d'avoir extorqué six millions de centimes à deux investisseurs espagnols à Oujda

Les policiers de la Sûreté d'Oujda enquêtent sur un ancien magistrat accusé d'avoir extorqué six millions de centimes à deux investisseurs espagnols. Le magistrat a été surpris en flagrant délit à la suite d'un piège qui lui a été tendu par la police judiciaire. Selon les PV, l'ac-

cusé a contacté les investisseurs et s'est présenté comme un juge chargé de l'inspection en affirmant être envoyé pour résoudre leurs problèmes et les aider à avoir leurs passeports.

المساء La Cour régionale des comptes convoque le chef du service du personnel de la commune urbaine de Tétouan

Selon des sources du quotidien « Al Massae », la Cour régionale des comptes a convoqué le responsable des ressources humaines de la commune urbaine de Tétouan pour l'auditionner sur la mauvaise gestion et les irrégularités constatées dans la commune, et notamment sur l'affaire des fonctionnaires fantômes révélée par « Al Massae ». Selon le quotidien, le président de la

commune urbaine, Mohamed Idamar, du parti de la justice et du développement, aurait déclaré à la presse qu'il a entamé des discussions avec les fonctionnaires en question. Dans le même contexte, le responsable des ressources humaines aurait dernièrement décidé de réaffecter certains fonctionnaires fantômes dans d'autres villes afin d'enterrer l'affaire.

الحدائق المغربية Une commission enquête sur 220 affaires liées à la gestion immobilière à Fès

Une commission centrale du ministère de l'Intérieur a effectué dernièrement une visite à Fès pour enquêter sur plusieurs anomalies dans le domaine immobilier, impliquant des responsables de l'autorité locale, de la justice, de la conservation foncière et de la commune urbaine. Les membres de la commission ont examiné

près de 220 affaires concernant des problèmes relatifs à des immeubles dont la plupart relèvent du domaine de l'Etat. Ils ont également pris connaissance des doléances de particuliers dépossédés de leurs biens immobiliers confisqués pas des responsables administratifs.

03/06/2010



Installation des nouveaux directeurs généraux aux impôts et à la douane

Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar, a présidé, jeudi 3 mai à Rabat, les cérémonies d'installation, de MM. Abdellatif Zaghoun et Zouhair Chorfi, nouvellement nommés à la tête res-

pectivement de la Direction générale des Impôts (DGI) et de l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII).

03/06/2010

DIVERS



Sixième forum panafricain sur la modernisation des services publics les 7 et 8 juin à Rabat

Le ministère de la modernisation des secteurs publics organise, en coopération avec le Centre Africain de formation et de recherches administratives pour le développement (CAFRAD), le sixième forum panafricain sur la modernisation des services publics et des institutions de l'Etat, le 7 et 8 juin 2010 à Rabat. Selon les

organisateurs, l'objectif principal de cette rencontre est d'examiner les réformes administratives et institutionnelles menées par les pays africains depuis les indépendances, d'en tirer des conclusions et de tracer les voies vers des réformes.



Condamnation à la prison ferme de l'ancien président de la commune de Ben Mâachou

La Cour d'appel de Casablanca a condamné Abdelatif Hafid, l'ancien président de la commune de Ben Mâachou dans la région de Berrechid, à un an de prison et une amende de 120.000,00 DH de dommages intérêts pour réparer les préjudices résultant de la mau-

vaise gestion de la commune. L'accusé était poursuivi pour détournement de deniers publics et falsification de documents officiels. Trois autres personnes ont été condamnées à une année de prison avec sursis.



Arrestation du premier adjoint du directeur de la prison de « Oukacha »

Mardi 1^{er} juin, la brigade nationale de la police judiciaire a arrêté, le premier adjoint du directeur de la prison de « Oukacha » à Casablanca sur décision du procureur général. Selon des sources bien informées, cette arrestation intervient à la suite de la violation par ce responsable des règles en vigueur à l'intérieur des établis-

sements pénitentiaires ; il aurait fourni un téléphone portable à un détenu de la prison. Ce dernier, impliqué dans plusieurs affaires d'escroquerie touchant de nombreuses personnalités, a continué son activité au sein même de la prison malgré sa détention.



Une visite surprise du ministre de la Justice au tribunal de première instance de Berrechid

Jeudi 27 mai, le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, accompagné du nouveau procureur général du roi près la Cour d'appel de Settat, Ahmed Chmarekh, a effectué une visite surprise au tribunal de première instance de Berrechid. Lors de cette visite, le ministre a

pu constater les conditions de travail difficiles du personnel du tribunal. Une enquête devrait être ouverte afin de relever les causes de la dilapidation des fonds affectés au réaménagement du tribunal.

03/06/2010

DIVERS



Une commission centrale la Direction Générale de la Sûreté nationale effectue une visite de contrôle à Marrakech

Selon le quotidien « Al Maghribiya » une commission de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a entamé, en début de semaine, une visite à Marrakech afin de contrôler le fonctionnement des différentes structures sécuritaires et de certains arrondissements relevant de la préfecture de police de Marrakech et de suivre de près le travail des brigades mobiles qui sillonnent les principales artères de la ville ainsi que

celui des agents de la circulation. Cette commission rédiger des rapports qui seront présentés aux hauts responsables de la DGSN à Rabat. Selon les mêmes sources, la commission est composée de responsables sécuritaires en tenue civile et elle a pour objectif de déceler les irrégularités et les infractions qui pourraient être commises par les agents de police dans certaines régions choisies par ses membres.

04/06/2010



Le « noir », un manque à gagner pour la trésorerie générale

Le montant versé et non déclaré pour l'acquisition d'un logement (le « noir ») représente une évasion fiscale et un manque à gagner en recette pour la trésorerie générale, a affirmé mardi le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, M. Taoufiq Hjjira, relevant que ce phénomène touche tous les secteurs économiques. En réponse à une question orale sur « la non-déclaration du montant global de l'opération de vente de logements », présentée par le groupe Authenticité et Modernité à la Chambre des conseillers, le ministre a rappelé les mesures prises pour lutter contre ce

phénomène, citant notamment les larges prérogatives conférées par le Code des impôts aux inspecteurs des impôts dans le cadre de la révision des prix déclarés. Ces mesures, a poursuivi le ministre, concernent aussi la signature de la charte d'éthique et de déontologie de la profession avec la Fédération nationale des promoteurs immobiliers, ajoutant que cette charte engage les parties concernées à respecter certaines règles liées notamment à l'exercice de la profession de promoteur immobilier, à la transparence dans les opérations de vente et à la préservation des intérêts des acquéreurs.



Le conseil municipal d'Inezgane cède un terrain du quartier administratif au projet de construction d'un centre commercial

Des sources bien informées ont affirmé au quotidien « Al Massae » que le conseil municipal d'Inezgane a délivré récemment un permis de construire pour un centre commercial sur un lot de terrain situé à proximité du siège de la préfecture dans le quartier administratif. Selon le plan d'aménagement de la ville, ce terrain était initialement destiné au parking de la préfecture avant que le projet soit abandonné, à l'époque de l'ancien gou-

verneur. Les mêmes sources ont précisé qu'une commission « d'exception » chargée des investissements à la municipalité a cédé ce terrain à la société chargée du projet et qu'un délégué du président du conseil municipal d'Inezgane serait l'un des principaux actionnaires de la société chargée de la construction et de l'exploitation de ce centre commercial, ce qui accrédite la thèse de l'abus de pouvoir.

04/06/2010

DIVERS



Une Commission du ministère de l'intérieur enquête dans une commune de la province de Taounate

La semaine dernière, une commission du ministère de l'intérieur s'est rendue dans une commune rurale de la province de Taounate pour enquêter sur les nombreuses irrégularités qui marquent la gestion de cette commune. Selon des sources bien informées, la commission de contrôle, composée de trois membres, a examiné les irrégularités administratives et juridiques imputées à l'actuel président, qui ont été dénoncées par l'opposi-

tion. En février 2009, le président de la commune a tenu confidentiellement une session ordinaire pour le vote du compte administratif de 2008, sans en informer l'ensemble des membres du conseil. Selon les membres de l'opposition, des dépenses importantes sur le compte administratif de 2009 ont été effectuées sans que cela se traduise en réalisations concrètes sur le terrain.



Un président de commune devant le juge d'instruction dans le cadre d'une affaire de falsification de permis de construire

Le président d'une commune de la province de Settât, a comparu devant le juge d'instruction au palais de justice de Settât, pour une affaire de falsification de permis de construire. Selon des informations recueillies par le quotidien « Annahar Al Maghribiya », le prési-

dent de la commune a été interrogé sur la délivrance de permis de construire falsifiés concernant des entrepôts dont il avait arrêté les travaux en raison de nombreuses irrégularités, décision prise au lendemain de l'arrestation du chef du service technique de la commune.

29/05/2010



Royaume-Uni : le ministre du budget démissionne

Le secrétaire d'Etat au Trésor David Laws a annoncé samedi soir qu'il démissionnait de son poste au sein du nouveau gouvernement formé il y a deux semaines. En cause, des révélations sur des notes de frais que le ministre a perçues indûment. Il aura suffi de deux semaines pour qu'éclate un scandale au sein du tout nouveau gouvernement britannique. David Laws avait dû ainsi présenter ses excuses vendredi soir après que le quotidien anglais Daily Telegraph eut révélé qu'il avait indûment perçu plus de 40.000 livres (47.100 euros) en

notes de frais. Il avait admis les accusations, promis de rembourser les sommes perçues et s'était engagé à présenter son cas devant la commission d'éthique du Parlement. Mais samedi soir, le ministre démissionnaire semble avoir révisé son jugement. « Je ne sais pas comment je pourrais continuer mon travail crucial sur le budget et le contrôle des dépenses alors que je suis confronté aux conséquences privées et publiques des récentes révélations », a-t-il ainsi déclaré.

01/06/2010



Sommet Afrique-France: une charte des entreprises pour bannir la corruption

Plus de 200 entreprises françaises et africaines ont adopté lors du sommet Afrique-France de Nice une charte professionnelle pour les investisseurs sur le continent africain, bannissant la corruption et louant la transparence. Dans cette charte, obtenue mardi par l'AFP, les entreprises s'engagent dans les domaines de la « responsabilité économique, sociale et environnementale ». Elles soulignent qu'elles « ne peuvent mettre en

œuvre l'intégralité » des principes de la charte « du jour au lendemain » et que « la responsabilité sociétale de l'entreprise est une démarche progressive ». Les signataires promettent d'abord de dégager « des ressources pouvant, à long terme, contribuer au développement du pays », de « refuser toute forme de pratique corruptive et toute pratique ayant pour objet ou pour effet de fausser la concurrence saine et loyale ».



USA : ouverture du procès de l'ex-gouverneur de l'Illinois pour corruption

Le procès de l'ancien gouverneur de l'Illinois (nord des Etats-Unis), Rod Blagojevich, accusé notamment d'avoir proposé le siège de sénateur de Barack Obama au plus offrant, s'est ouvert jeudi par la sélection du jury. Au cours des 18 mois suivant son arrestation, M. Blagojevich a multiplié les interventions sur les chaînes de télévision américaine, clamant son innocence. M. Blagojevich est accusé d'avoir abusé de son pouvoir

pour obtenir de l'argent et des faveurs pour lui-même et ses proches et cela avant même qu'il soit élu gouverneur en novembre 2002 et jusqu'à son arrestation en novembre 2008. Confondu par des écoutes téléphoniques autorisées par la justice, M. Blagojevich avait été destitué le 29 janvier 2009 de son poste de gouverneur par les sénateurs de l'Illinois.

04/06/2010



La Suisse bien notée par le Groupe d'Etats contre la corruption

La Suisse fait des efforts pour prévenir la corruption. Elle a mis en œuvre de manière satisfaisante la quasi-totalité des recommandations du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), a annoncé l'Office fédéral de la justice. La Commission du Conseil de l'Europe (GRECO) a tiré le bilan de son rapport d'évaluation de 2008. Il se félicite en particulier des progrès accomplis en matière de prescriptions visant à lutter contre la corruption d'agents publics et concernant la transparence et le contrôle de l'administration. Dans de nombreux cas,

les cantons ont contribué à la mise en œuvre des recommandations. Avec l'adoption de la loi sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération, la surveillance du Ministère public de la Confédération a été clarifiée et les personnes qui découvrent des cas de corruption sont mieux protégées. Une seule recommandation n'a été que partiellement mise en œuvre. Le GRECO invite la Suisse à réexaminer la possibilité de recourir aux mesures spéciales d'enquête dans les cas de corruption privée.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma